

**M. J. F. Browne (Vancouver-Kingsway):** A propos de l'urgence que présente la discussion du point dont il s'agit, monsieur l'Orateur, je signale que, si nous suspendions l'ordre du jour, afin de nous permettre d'examiner la question du chômage, il nous faudrait renoncer à étudier un projet de résolution inscrit au nom du ministre des Travaux publics et tendant à augmenter les fonds disponibles en vertu de la loi nationale sur l'habitation, ce qui procurerait bon nombre d'emplois dans le pays. Il nous faudrait remettre cette affaire en faveur d'un débat inutile, pour lequel il y aurait amplement de temps plus tard. Nous ferions bien mieux, je crois, d'adopter cette mesure qui va du moins créer de l'emploi.

**L'hon. M. Hees:** Mesure constructive et non destructive.

**M. l'Orateur:** A propos de cette demande visant à interrompre nos délibérations ordinaires d'aujourd'hui, en vertu de l'article 26 du Règlement, afin de pouvoir engager un débat sur le grave problème du chômage au pays, comme le révèle un communiqué de presse du gouvernement aujourd'hui, je dois rappeler aux honorables députés que ce n'est pas là un problème nouveau pour l'Orateur. Malheureusement, le chômage est un problème constant, et qui l'a toujours été. Si ma mémoire est bonne, des motions de ce genre ont déjà été proposées, on a déjà essayé de traiter du problème général du chômage aux termes de l'article 26 du Règlement; dans ces occasions-là, j'ai toujours exprimé l'avis que ce n'était pas là une procédure appropriée à suivre à propos d'un problème d'ordre général et continu, comme l'est le chômage sans aucun doute.

J'ai eu beaucoup de collaboration des députés des deux côtés de la Chambre. L'argument qu'on invoque, c'est que les chiffres révélés aujourd'hui ont rendu un débat urgent, alors que tel n'était pas le cas lorsque la Chambre s'est réunie le 14 janvier, ou depuis lors; si je me souviens bien du débat, non seulement sur l'Adresse en réponse au discours du trône, mais sur d'autres questions, on a beaucoup parlé du chômage en général. En fait, si on réunissait ensemble toutes les pages du hansard qui portent sur le problème général du chômage, je crois qu'on constaterait qu'elles représentent une bonne partie du temps de la Chambre jusqu'ici.

Je ne voudrais créer aucun ennui à qui que ce soit qui n'est pas d'accord avec moi; mais, conformément à l'opinion que j'ai déjà exprimée dans le passé, je ne puis que rejeter cette motion comme étant inappropriée en ce moment aux termes de l'article 26 du Règlement.

**L'hon. M. Pearson:** Monsieur l'Orateur, le gouvernement estime et vous avez décidé que l'urgence de cette affaire n'est pas telle qu'elle puisse justifier un débat en ce moment. Évidemment, nous acceptons votre décision, mais à condition que nous ayons l'occasion d'étudier la question à fond à l'occasion de l'étude du poste des crédits supplémentaires portant sur les travaux d'hiver.

**Des voix:** Non, non!

**L'hon. M. Hees:** Vous avez eu votre chance.

**Une voix:** Vous ne pouvez gagner sur les deux tableaux.

**L'hon. M. Pickersgill:** Voici qu'on nous bâillonne.

**M. l'Orateur:** Il ne m'appartient pas de trancher cela. Il y aura sans doute des occasions.

**L'hon. M. Martin:** Je suis certain, monsieur l'Orateur, qu'en interprétant l'article 26 du Règlement, vous pensiez à ce qu'a dit le premier ministre, qui a déclaré qu'on pourrait discuter cette question à la première occasion possible. Dérivant à la décision que nous avez donnée au sujet du caractère pressant de la question, le chef de l'opposition a fait savoir ce que nous croyions tous, c'est-à-dire que nous aurions l'occasion de reprendre le débat vendredi. (*Exclamations.*) Par l'intermédiaire de son chef, l'opposition a acquiescé à votre décision, vu que c'était clairement entendu... (*Exclamations*)... qu'on ne nous empêcherait pas de discuter l'ensemble de ce problème vendredi, alors que nous étudierons le programme de travaux d'hiver.

**L'hon. M. Hees:** Il vous faut choisir entre les deux.

**M. l'Orateur:** Si l'honorable député me permet d'intervenir ici, je dirai que la question des travaux de la Chambre sera plus à sa place lorsque nous en serons à l'appel de l'ordre du jour. Je propose donc que nous nous en occupions à ce moment-là.

**M. Regier:** J'invoque le Règlement. Si les conservateurs doivent renier leur engagement...

**Des voix:** Règlement!

**M. l'Orateur:** L'honorable député a le choix. Il n'y a pas de question de Règlement. J'ai dit que la question des travaux de la Chambre n'a pas sa place à ce moment-ci. La prochaine question est la suivante: Avis de motions portant production de documents.

**M. Winch:** Toujours à propos de l'autre question, monsieur l'Orateur, étant donné ce que vous avez dit,...

**Une voix:** Asseyez-vous!